



2024/07-22P

**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire de Pont-de-Ruan,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 28/12/2020,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	BARBOT VIRGINIE	01/09/2024

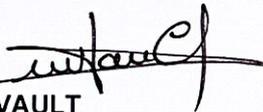
	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

**Article 2 :** Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Pont-de-Ruan, le 1<sup>er</sup> juillet 2024.



Le Maire,

  
**Michelle DUVAULT**

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.